

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

# DOCUMENTATION ET INFORMATIONS

# **NOVEMBRE 2019**

**NUMERO SPECIAL Nº 113** 

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture : http://www.manche.gouv.fr

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2 2
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	<b>2</b> 2
Arrêté préfectoral modificatif du 8 novembre 2019 relatif au changement de lieu provisoire des bureaux de vote n° s 1 et 2 de GAVRAY-SUR-SIENNE	2
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE	2
Arrêté du 7 novembre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion	2

#### **CABINET DU PREFET**

## Arrêté du 12 novembre 2019 portant abrogation de l'agrément d'un établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière – M. RENET

Considérant que Monsieur Damien RENET ne remplit plus les conditions pour continuer l'exploitation de son établissement.

Art. 1 : L'arrêté préfectoral du 28/06/2017 relatif à l'agrément n° F 07 050 0001 0 délivré à Monsieur RENET Damien pour exploiter l'établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, situé à 9 Rue de l'église 50700 VALOGNES sous la dénomination « Cotentin Formation Routière » , est abrogé.

Art. 2: La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au bureau de la circulation.

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sur le site internet www.telerecours.fr rubrique Télérecours citoyens.

Signé : Pour le préfet, la directrice de cabinet : Hélène DEBIEVE

#### DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

### Arrêté préfectoral du 30 octobre 2019 portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif à la composition de la commission du titre de séjour

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé du fait du changement d'affectation de M. Frédéric POISSON, directeur départemental de la cohésion sociale ;

Art. 1 : L'article 1er de l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif à la composition de la commission du titre de séjour est modifié comme suit : «Membres :

- M. Alain SEVEQUE, maire d'Agneaux, président de la commission
- Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS)
- M. Jean-François VANNIER, directeur régional de l'association Coallia»

Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté est modifié comme suit :

«En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SEVEQUE, la présidence de la commission sera assurée par Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE»

Art. 3: Le reste de l'arrêté est sans changement.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

**♦** 

#### Arrêté préfectoral modificatif du 8 novembre 2019 relatif au changement de lieu provisoire des bureaux de vote n° s 1 et 2 de GAVRAY-SUR-SIENNE

Art. 1: A la suite d'un changement de lieu provisoire des bureaux de vote n°s 1 et 2 situés 30, rue de la Poterie (Pôle de proximité de Gavray) sur la commune historique de GAVRAY, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2019 susvisé, instituant dans la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE quatre bureaux de vote, sont modifiées comme suit :

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les bureaux de vote n° 1 et 2 situés 30, rue de la Poterie (Pôle de proximité de Gavray) sur la commune historique de GAVRAY sont transférés 44, rue de la Poterie (salle polyvalente) sur la commune historique de GAVRAY. Le reste est sans changement.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆ DIVERS

# <u>DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de</u> l'Emploi de Normandie

### Arrêté du 7 novembre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion

Art. 1 : La commission départementale de l'emploi et de l'insertion, instituée par l'article R 5112-11 du code du travail et dont l'objet est de concourir à la mise en oeuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions gouvernementales en la matière, mise en place dans le département de la Manche par arrêté du 07 août 2006, et présidée par Monsieur le Préfet ou son représentant, est composée comme suit :

- 1- Représentants de l'Etat
- M. le Sous Préfet de Saint-Lô, Secrétaire général de la Préfecture,
- Mme. la Sous Préfète de Cherbourg,
- Mme la Sous Préfète de Coutances,

- M. le Sous Préfet d'Avranches,
- M. le directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE de Normandie,
- Mme la directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- M. l'inspecteur d'académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale,
- M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- M. le directeur départemental de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse,
- M. le directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations,

2- Représentants des élus

	Titulaires	Suppléants
	Mme VULVERT Christiane	M. MARGUERITTE David
Conseil Départemental	M. RANCHIN Jean - Paul	M. BOURDIN Jean - Dominique
Communes	Mme LAUNOY Claudie	M. HOULLEGATTE Jean - Michel
EPCI	M. MACE Daniel	M. SEVIN Jean- Marie

3- Représentants des organisations professionnelles

	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche (UP50)	Mme ROQUET Isabelle	-
CPME Normandie	M.NORMAND Jean- Philippe	ou son représentant
FDSEA	Mme DANGUY Anita	M. FRANCOIS Joël
U2P (UPA)	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFB Manche	M. CHOQUENET J-Louis	-
UIMM	M. GUY Thierry	-

4- Représentants des organisations syndicales

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. BREHIER Victor	M. GUIRAUDOU Patrick
CFDT	M. le secrétaire général	ou son représentant
CFTC	M. MESLET Richard	M. DAILLY Hubert
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

5- Représentants des chambres consulaires

	Titulaires	Suppléants
CCI Ouest Normandie	M. LE ROUX Erwan	-
Chambre de Métiers	M. LAURENT Philippe	M. BELLENGER Marc
Chambre d'Agriculture	M. PONTIS Philippe	-
0 D 115 /	·	

6- Personnes qualifiées

	Titulaires	Suppléants
Direction territoriale Pôle Emploi	M. GABARET Pascal	Mme COQUEREAU Agnès
Manche		
Banque de France	M. HENNEQUIN Charles	Mme REVERSAT Viviane
URSSAF	Mme LEGRAVEY Sylvie	M. BOUCHOUCHA Yves
URIOPSS	Mme VAUVARIN Hélène	Mme BIDOU Anne
Conseil Départemental Direction de	Mme COURBARON Perrine	Mme ROTELLI Olivia
l'Insertion		
MEF du Cotentin	Mme LAUNOY Claudie	Mme PRUNIER Laure
PLIE du Cotentin	Mme LAUNOY Claudie	Mme PRUNIER Laure
AFPA	M. SAVIN Thierry	Mme SOISSONS Catherine
MSA	Mme DAOUDAL Nelly	Mme MAHIEU DANGER Dominique
EGEE	M. LERMINEZ Jean - Pierre	M. DELILLE Christian
FRANCE ACTIVE	M. CADOT Nicolas	-

Art.2 : Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique ;

Art. 3 : La formation compétente dans le domaine de l'emploi se compose de quinze membres :

1- Représentants de l'Etat

- M. le directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE Normandie, ou son représentant,
- M. le directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche, ou son représentant,
- M. le directeur de la délégation territoriale de Pôle Emploi ou son représentant,
- M. le directeur de l'URSSAF ou son représentant pour les dossiers relevant du régime général,
- M. le directeur de la MSA ou son représentant pour les dossiers relevant du régime agricole

2- Représentants des organisations professionnelles

	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche (UP50)	Mme ROQUET Isabelle	-
CGPME	M. NORMAND Jean - Philippe	ou son représentant
FDSEA	Mme DANGUY Anita	M. FRANCOIS Joël
U2P (UPA)	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFB	M. CHOQUENET J-Louis	-

3 - Représentants des organisations syndicales

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. BREHIER Victor	M. GUIRAUDOU Patrick
CFDT	M. le secrétaire général	ou son représentant
CFTC	M. MESLET Richard	M. DAILLY Hubert
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

Lorsqu'elle est saisie de demandes de dérogations au nombre maximal d'apprentis, visées à l'article R 6223-6 du code du travail, la formation emploi invite le chef du service académique d'inspection de l'apprentissage ou son représentant (le cas échéant, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant – service formation et développement), des représentants des chambres consulaires du département et le président du Conseil Régional ou son représentant.

Art. 4 : la formation compétente en matière d'insertion par l'activité économique intitulée « conseil départemental de l'insertion par l'activité économique » comprend, outre M. Le Préfet :

1- Représentants de l'Etat

M. le directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE Normandie, ou son représentant, Mme la directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ou son représentant,

2- Représentants des élus

	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional	Mme VULVERT Christiane	M. MARGUERITTE David
Conseil Départemental	M. RANCHIN Jean - Paul	Mme HAREL Anne
Communes	Mme LAUNOY Claudie	M. HOULLEGATTE Jean- Michel
EPCI	M. MACE Daniel	M. SEVIN Jean - Marie

3- Représentant de Pôle Emploi

	Titulaire	Suppléant
Direction territoriale Pôle Emploi Manche	M. PINSON Bruno	Mme COQUEREAU Agnès

4- Représentants du secteur de l'IAE et personnes qualifiées (experts)

	litulaires	Suppleants
COORACE Basse-Normandie	M. HUREL Claude	M. BOUVET Laurent
Ass. régionale Chantier Ecole	Mme CHENOT Domitille	Mme DESSE – BAUDE Marie
FAS Normandie (Féd. Acteurs	M. LEFEBVRE Fabrice	M. MALHERBE Stéphane
Solidarité)		
FEI Normandie (Féd. Entreprises	M. LONGUEVAL Olivier	Mm PAUL Véronique
Insertion)		
UNAI	M. JOSSET David	Mme CONEGGO Nicole
PLIE du Cotentin	Mme LAUNOY Claudie	Mme PRUNIER Laure
CRESS	M. JOIGNE Rodolphe	Mme REY Eloïse
FRANCE ACTIVE Normandie (en qualité	M. CADOT Nicolas	-
d'expert)		

5- Représentants des organisations professionnelles

· ·		
	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche (UP50)	Mme SAFFRAY Isabelle	Mme ROQUET Isabelle
CPME	M. NORMAND Jean - Philippe	ou son représentant
FDSEA	Mme DANGUY Anita	M. FRANCOIS Joël
U2P (UPA)	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFB	M. CHOQUENET J-Louis	-

6- Représentants des organisations syndicales

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. BREHIER Victor	M. GUIRAUDOU Patrick
CFDT	M. le secrétaire général	ou son représentant
CFTC	M. MESLET Richard	M. DAILLY Hubert
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

7- Représentants des Chambres Consulaires

	Titulaires	Suppléants
Chambres consulaires	Mme HOCHET Mireille	M. LEROUX Erwan
	(Chambre de Métiers)	(CCI Ouest Normandie)

Art. 5: Les membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, et des deux formations spécialisées sont nommés pour une période de trois ans renouvelables. Lorsqu' une personne perd la qualité au titre de laquelle elle a été nommée, elle perd également sa qualité de membre de la commission ;

<u>Art. 6</u>: Le directeur régional Normandie de l'AGEFIPH et la direction de l'insertion du Conseil Départemental, ou leurs représentants, sont conviés à chaque CDIAE en raison de leur expertise et de leur implication sur le territoire.

Art. 7: Le secrétariat de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, ainsi que des deux formations spécialisées est assuré par la DIRECCTE de Normandie, Unité Départementale de la Manche

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture